

**Attribution de subventions au titre de la
politique muséographique du Département**

Rapport n° CP/2011/882

Service gestionnaire :
Service du patrimoine culturel

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation deux dossiers relatifs à la politique muséographique du Département.

1. Centre d'Interprétation du Patrimoine du château de Lichtenberg

Le château de Lichtenberg a été labellisé "Centre d'Interprétation du Patrimoine » en commission permanente du 3 mai 2010, sur le thème "patrimoine et création artistique". A travers cette politique départementale, il s'agit d'élargir l'ouverture du château à son territoire, de construire progressivement un positionnement cohérent à partir des activités déjà proposées, qui pourra répondre tant aux attentes de la population locale que du public touristique.

Le projet de développement du site se déclinera selon trois grands axes, architectures, grès et théâtre, qui feront l'objet d'expérimentations. Dans cette logique, la Communauté de Communes du Pays de La Petite Pierre propose en 2011 une programmation culturelle autour de la thématique du grès :

- 2 expositions temporaires;
- des ateliers (photo, taille de pierre sur grès, arts plastiques...);
- diffusion de deux spectacles jeune public faisant écho au grès et à la pierre;
- accueil de jeunes artistes européens en résidence et représentation de la pièce Woyzeck de Georg Buchner;
- diffusion du conte photographique et philosophique de Pierre Rich;
- organisation de visites insolites proposées dans 4 autres villages du Pays de la Petite Pierre.

En commission permanente du 2 mai 2011, le Département a déjà alloué une subvention de 21 148 €, représentant 50% des actions prévues dans le cadre du budget de cette programmation. En raison du surcoût de certaines opérations, le Département est aujourd'hui sollicité pour une subvention complémentaire à hauteur de 2 527.75 €.

Cette demande répond aux critères d'attribution de l'aide du Département définis le 12 décembre 2006 pour le fonctionnement des Centres d'Interprétation du Patrimoine.

La Commission de la Culture, du Patrimoine et de la Mémoire, lors de sa réunion le 7 novembre dernier, a émis un avis favorable à cette proposition.

2. Musée Lalique

Le musée Lalique a ouvert ses portes en juillet dernier à Wingen-Sur-Moder, commune où l'entreprise est installée depuis plus de 85 ans. Le musée présente les multiples facettes de l'œuvre de René LALIQUE ainsi que les productions de l'entreprise depuis 1945.

La commission permanente du 28 juin 2008 a approuvé la convention de financement conclue entre le syndicat mixte du musée Lalique et le Département (membre du Syndicat

mixte), et qui fixait les modalités de règlement de la participation départementale au fonctionnement du musée.

Par courrier en date du 7 avril 2011, le Président du syndicat mixte sollicite la contribution statutaire départementale pour l'année 2011. Un acompte de 500 000 € lui a été versé en juin 2011. Par courrier du 29 septembre dernier, le syndicat mixte sollicite le versement d'un nouvel acompte de 295 600 € lui permettant de couvrir le fonctionnement du musée jusqu'à la fin de l'année 2011. Le solde éventuel sera versé au vu du compte administratif 2011.

La Commission de la Culture, du Patrimoine et de la Mémoire, lors de sa réunion le 7 novembre dernier, a émis un avis favorable à cette proposition.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
22669	65-65734-314	90 000,00 €	32 251,08 €	2 527,75 €
27032	65-65737-314	795 600,00 €	295 600,00 €	295 600,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les subventions suivantes, conformément aux tableaux annexés :

- 2527.75 euros à la Communauté de communes du Pays de La Petite Pierre au titre de l'aide accordée au fonctionnement des Centres d'Interprétation du Patrimoine. Le versement de cette subvention complémentaire interviendra sur présentation des pièces justificatives certifiées par le trésorier payeur attestant des opérations, ainsi que du bilan financier des opérations.
- 295 600 euros au syndicat mixte du musée Lalique.

Strasbourg, le 21/11/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL